



MODES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE : MOBILISATION DE LA CFDT

DES MESURES À L'ÉTUDE ET UN PROJET GOUVERNEMENTAL D'ORDONNANCES

L'article 50 de la Loi ESSOC (État au Service d'une Société de Confiance- 10 août 2018) permet au gouvernement de prendre des mesures par ordonnances, pour « assouplir les normes d'accueil » dans les EAJE (Établissements d'Accueil du Jeune Enfant).

Nous savons que ce projet gouvernemental sur les modes d'accueil de la petite enfance a fait l'objet de réunions de travail, à l'initiative de la Direction Générale de la Cohésion Sociale de septembre 2018 à janvier 2019, sans associer les syndicats !

La CFDT, en lien avec le collectif de « Pas de bébés à la consigne », appelle les professionnel.le.s de la petite enfance à se mobiliser contre des mesures à venir remettant en cause leurs conditions de travail et la qualité d'accueil et de prise en charge des jeunes enfants.

Par cette mobilisation, nous demandons au gouvernement de dévoiler ses projets et de préciser ses intentions :

- Sur les normes d'encadrement dans les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant,
- Sur les expérimentations et dérogations en matière de nombre et de qualification des personnes encadrant les enfants, sur des territoires « spécifiques »,
- Sur le pilotage local de la politique publique d'accueil du jeune enfant et la création d'un guichet unique pour les porteurs de projet, gestionnaires d'établissements,
- Sur la distinction entre mode d'accueil « Collectif » et « Individuel »,
- Sur l'évolution des MAM et des micro-crèches...

VOS CONTACTS CFDT
CFDT INTERCO
SEINE SAINT DENIS

1 Place de la Libération
93016 Bobigny cedex

Tel : 09 80 67 20 80
Courriel :
interco93@interco.cfdt.fr

PRUDENCE, VIGILANCE ET MOBILISATION !

Si ces mesures, en étude, d'une réforme annoncée de l'ensemble des modes d'accueil de la petite enfance étaient confirmées, c'est bien la qualité de la prise en charge des enfants et des conditions de travail des professionnel.le.s qui serait, **une fois de trop**, dégradée.

RASSEMBLEMENT
JEUDI 28 MARS 2019 10H00
DEVANT LE MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ